

## Prix et modalités de paiement

De préférence, les prix doivent être indiqués, en dollars canadiens ou américains, FAB (franco à bord) et CAF (coût, assurance, fret) au point d'entrée en Yougoslavie.

La plupart des entreprises yougoslaves paient bien, même s'il est difficile d'obtenir des renseignements concrets sur leur cote de solvabilité. Pour des importations de biens autres que d'équipement, le paiement se fait d'habitude par lettre de crédit irrévocable. Une période de crédit de 30 à 90 jours est normale pour les biens expédiés en consignation. La vente de biens de capital exige généralement des crédits à moyen ou à long terme. Les vendeurs canadiens devraient donc se familiariser avec les services offerts par la Société d'expansion des exportations à Ottawa.

On peut obtenir de la Chambre fédérale des questions économiques de la Yougoslavie, dans un délai approximatif de deux mois, des rapports sur les entreprises du pays. Les rapports qu'ils fournissent sont assez généraux et indiquent typiquement que la firme en question est bien connue et fiable. Les rapports de solvabilité que les banques commerciales yougoslaves fournissent sur leurs clients sont généralement de même nature. On ne peut obtenir de renseignements confidentiels comme ceux qui sont publiés dans les pays de l'Ouest par diverses agences spécialisées, telles que *Dun and Bradstreet*.

## Publicité et promotion

En Yougoslavie, la publicité se rapporte généralement à des biens produits en vertu d'une licence. Il existe un certain nombre d'agences locales de publicité, mais on peut se passer de leurs services en recourant directement aux organes d'information locaux, en tenant compte des goûts des habitants. Les moyens de publicité ressemblent assez à ceux qu'on utilise dans d'autres pays de l'Ouest. L'offre d'échantillons gratuits est également assez efficace.

## Protection des droits de propriété : brevets et marques de commerce

La Yougoslavie est membre de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle ainsi que de l'Entente internationale de Madrid concernant l'enregistrement des marques.